Envoyé en préfecture le 01/07/2026
Reçu en préfecture le 01/07/2026
Publié le 02 JUIL. 2026
ID : 091-219106663-20260629-DELCM04_2026_47-DE

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 29 JUIN 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEL CM 04_2026_47

L'An deux mil vingt-six, le 29 juin le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la Présidence de Monsieur Igor TRICKOVSKI, Maire.

DATE DE CONVOCATION : 27/06/2026 **DATE D'AFFICHAGE** : 27/06/2026

Membres élus en fonction : 23 Nombre de présents : 21 Nombre de votants : 23 Quorum : 12

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :
M. Igor TRICKOVSKI, Mme Sylvie ARMAND-BARBAZA, M. Richard PELISSERO, Mme Magalie CAZAL, M. Hugues MASLARD, Mme Nathalie DARRAGUS, Mme Manuella SAINTE-ROSE, M. Zacharie RIBEIRO, Mme Aurélie ADAM, M. Baptiste IBANEZ, Mme Nihed JEBALI, M. Cédric LANCELLE, Mme Virginie CORDIER, M. Franck BOSTON, Mme Clémence LUCAS, M. Romolo GRASSI, Mme Maria VIANA, M. Jérôme ARMAND, Mme Emeline LESAGE BORDIER, M. Stéphane DUBOIS, Mme Shavyna LOURDEMASSY.

Excusé(es) représenté(es) : M. Christian TANAÏS pouvoir à Mme Sylvie ARMAND-BARBAZA, M. Joseph AFONSO pouvoir à M. Igor TRICKOVSKI.

Excusé(es) non représenté(es) :

Absents(es) :

Secrétaire de Séance : M. Baptiste IBANEZ.

OBJET : ACQUISITION DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION D N°116, SISE 10, GRANDE RUE – LA POITEVINE.

La parcelle D 116 est située 10, Grande Rue à La Poitevine. Elle se situe en zone UG correspondant à un tissu urbain pavillonnaire ancien et dense, au sein d'un hameau.

Envoyé en préfecture le 01/07/2026
Reçu en préfecture le 01/07/2026
Publié le 02 JUIL. 2026
ID : 091-219106663-20260629-DELCM04_2026_47-DE

Cette parcelle comprend un ancien corps de ferme d'environ 120 m² de surface utile et un hangar agricole.
Cette proposition d'acquisition représente pour la commune une opportunité. Elle permettra de maîtriser l'évolution de la propriété au cœur du hameau et proche d'équipements publics.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

CONSIDÉRANT l'évaluation du service des Domaines en date du 26 novembre 2025 estimant le bien concerné en zone urbaine à 269 K€, avec une marge d'appréciation de 10 % autorisée ;

CONSIDÉRANT la déclaration d'intention d'aliéner (DIA) reçue en mairie le 25 mai 2026 ;

CONSIDÉRANT le prix plus favorable de la DIA ;

CONSIDERANT l'avis de la commission municipale en date du 22 juin 2026 ;

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à acquérir, pour la somme de 230 K€, la parcelle D 116 sise 10, Grande Rue – La Poitevine, située en zone urbaine UG, au Plan Local d'Urbanisme en vigueur.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,

DONNE son accord pour l'acquisition par la Commune de la parcelle D n°116, 10, Grande Rue – La Poitevine à VILLEJUST au prix de 230 000 €.

DIT que les frais notariés occasionnés par cette cession sont à la charge de l'acquéreur.

AUTORISE et **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou son représentant désigné par lui, pour mener à bien cette affaire et signer tous les documents y afférents.

Ainsi fait et délibéré aux
Jours, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,
A Villejust, le 29/06/2026

Le Maire,
Igor TRICKOVSKI

